

**Commune de QUINCEY, Haute-Saône**  
**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du jeudi 15 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, et le quinze novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BAPTIZET, Maire.

*Date de convocation : 6 novembre 2018*

**Présents** : M. François BAPTIZET, Mme Véronique BATISSE, Mme Isabelle BELLET, M. Bruno BIDOYEN, M. Christian CHAUSSALET, Mme Caroline DORMOY, M. Yves DURGET, M. Claude FOURNIER, M. Gilles GARDIENNET, M. David JACQUEMOUD, Mme Fabienne LEMOINE, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Joseph NICOT.

**Ont donné pouvoir** : Mme Nathalie BANET à Mme Véronique BATISSE  
Mme Annie BAUMLIN à M. Bruno BIDOYEN

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés. Monsieur le Maire propose de rattacher une délibération à l'ordre du jour concernant des travaux d'abattage d'arbres. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de rattacher cette délibération à l'ordre du jour.

**1) COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants pour composer la commission de contrôle des listes électorales, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 : Mme Fabienne LEMOINE, M. Yves DURGET, M. David JACQUEMOUD, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Gilles GARDIENNET.

**2) PRIX DU LOT D'AFFOUAGE 2018**

Le nombre des ayants droits à l'affouage inscrits pour l'année 2018 est de 20. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste des bénéficiaires de l'affouage 2018. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le prix du stère à 8.00 €

**3) VENTE DE BOIS SUR PIED**

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'offre d'achat de bois sur pied sur les parcelles n<sup>os</sup> 5, 6, 7 "Bois du Tilleul" et n<sup>o</sup> 30 "Grand Bois" d'un montant de 3 000.00 €.

**4) RENOUELEMENT DE LA CERTIFICATION PEFC**

La commune adhère au réseau des communes forestières et à la démarche de certification de sa forêt au travers de PEFC Bourgogne - Franche Comté, il est nécessaire au terme d'une période de cinq ans de renouveler l'adhésion. La contribution financière s'élève à 166.25 € (225 ha x 0.65 € + 20 € de contribution forfaitaire). Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion à PEFC Franche-Comté pour une période de 5 ans.

**5) DECISION MODIFICATIVE**

Budget EAU-Transfert de crédits pour admission en non-valeur de créances irrécouvrables  
Chapitre 011 : - 2000 € -article 6071  
Chapitre 65 : + 2000 € -article 6541

**6) TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis d'un montant de 2 250 € HT, de l'entreprise BLANDIN Sylvain, pour l'abattage d'arbres dangereux sur les parcelles 22.23.24.25.36.